

# Contre la pédophilie

## Création de la cellule d'écoute du diocèse

Le Conseil permanent de la Conférence des évêques de France s'était réuni les 11 et 12 avril afin de prendre des mesures concrètes pour améliorer la prise en compte des victimes de pédophilie et prévenir les dérives en son sein. Les dispositifs se mettent rapidement en place dans notre diocèse.

Lors de l'Assemblée plénière du 18 mars à Lourdes, les évêques de France avaient rappelé avec Stanislas Lalanne, évêque de Pontoise, que l'année 2000 avait été « un tournant décisif » et qu'il y avait eu alors « une prise de conscience des évêques sur ces crimes ». Un constat qui avait été suivi d'une déclaration solennelle de l'épiscopat soulignant qu'un évêque « ne peut ni ne veut rester passif, encore moins couvrir des actes délictueux » et que tout prêtre coupable aurait à répondre de ses actes devant la justice. En 2003, la brochure *Lutter contre la pédophilie, repères pour les éducateurs*, tirée à 100.000 exemplaires, reprenaient ces grandes lignes et donnaient des pistes de réflexion. Cette brochure très complète permet d'aborder cette déviance sous des angles complémentaires : sociologique, médical ou théologique, statistiques à l'appui, pour une compréhension globale du phénomène et un meilleur discernement des solutions possibles. Elle est une référence au-delà même du cercle ecclésial, y compris dans un certain nombre de lieux de formation laïcs. Elle va être actualisée et rééditée.

Les récentes affaires à Lyon, la création de l'association de victimes *La Parole libérée* ont conduit l'épiscopat à prendre de nouvelles dispositions et à engager leur mise en place dans les meilleurs délais.

Pour donner suite à cette prise de position ferme, la Conférence des évêques de France a donc annoncé des actions concrètes nettement orientées vers l'accompagnement, l'aide et l'écoute des victimes : la création de cellules d'accueil et d'écoute au niveau des diocèses ou des provinces ecclésiastiques et la mise en service immédiate d'une adresse mail dédiée : [paroledevictimes@cef.fr](mailto:paroledevictimes@cef.fr). Ces cellules seront composées de trois à cinq personnes aux compétences complémentaires et issues de différents milieux : bénévoles, hommes et femmes, parents, psy, magistrat pénaliste en retraite, etc. Le site destiné aux victimes est opérationnel et permet de les orienter vers la cellule d'accueil la plus proche tout en facilitant la rencontre directe avec les personnes en charge de cette écoute. La Conférence des évêques de France a beaucoup insisté sur la nécessité de la plus grande proximité avec les plaignants.

Pour notre diocèse, Mgr Jean-Luc Bouilleret, archevêque de Besançon, a décidé la mise en place de la cellule d'écoute des personnes victimes d'abus sexuels envers des mineurs dans l'Eglise. Il a sollicité une personne pour en assurer la coordination ; elle est thérapeute de couples et formatrice dans les domaines de l'écoute, de l'éducation affective, relationnelle et sexuelle.

**Toute victime d'abus sexuel sur mineur, ou proche de victime, peut prendre contact avec cette cellule par téléphone au 06 44 14 22 88.**